

La formation Éducation et travail des jeunes Équidés a été mise en place à la MFR de Balleroy en 2008 à la suite de la demande d'écuries, essentiellement dans le domaine du cheval de sport qui avaient des difficultés à trouver des cavaliers ou cavalières compétents. Depuis septembre 2019, la MFR de Balleroy dispense la formation sous le statut de l'apprentissage.

PREREQUIS

- Etre titulaire au minimum d'un bac professionnel ou général ou d'un autre diplôme supérieur
- Niveau galop 7
- Sérieux et motivation professionnelle
- Aptitudes physiques pour exercer le métier de cavalier ou cavalière professionnelle
- Satisfaire aux exigences des tests d'entrée (oral, écrit, pratique)

OBJECTIFS : APTITUDES/COMPETENCES

- Maîtriser les connaissances nécessaires en hippologie pour assurer le bien-être d'un cheval au quotidien
- Maîtriser les techniques liées au débouillage et au dressage du cheval
- Mettre en place un travail permettant de valoriser le potentiel du cheval
- Connaître la filière et l'organisation des compétitions, participer à la gestion et au développement de l'écurie

DURÉE

- Le temps de formation en centre est de 420 heures pour une durée totale du contrat d'apprentissage de 12 mois.

MODALITES, DELAIS D'ACCES:

- Réception des candidatures à partir de janvier
- Évaluation du niveau pratique à cheval à partir du mois de mars (vidéo)
- Début de formation en septembre
- La signature des contrats d'apprentissage s'effectue en août/septembre.

TARIF(S)

- Coût de la formation : totalement pris en charge par l'OPCO
- L'hébergement et la restauration lors des semaines en centre sont à la charge de l'apprenti-e à raison de 60€/semaine pour l'hébergement – 4€ par repas pris à la MFR
- L'apprenti-e bénéficie d'une rémunération pendant la formation :

Rémunération des stagiaires et apprentis

SMIC **BRUT** AU 01/01/2026 = 12,02 €/heure

Age	DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES (base 151,67 heures)								
	% du SMIC	1ère année		% du SMIC	2ème année		% du SMIC	3ème année	
		par mois	par an		par mois	par an		par mois	par an
16 - 17	27%	492,22 €	5 906,63 €	39%	710,98 €	8 531,79 €	55%	1 002,67 €	12 032,01 €
18 - 20	43%	783,90 €	9 406,85 €	51%	929,75 €	11 156,96 €	67%	1 221,43 €	14 657,18 €
21 - 25	53%	966,21 €	11 594,49 €	61%	1 112,05 €	13 344,60 €	78%	1 421,97 €	17 063,58 €
26 et +	100%	1 823,03 €	21 876,39 €	100%	1 823,03 €	21 876,39 €	100%	1 823,03 €	21 876,39 €

L'apprenti(e) reste exonéré(e) de charges salariales jusqu'à un salaire de 50% du SMIC.

- En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut être inférieure à celle du contrat précédent.

- En cas de préparation d'un diplôme connexe (1 an), la rémunération est supérieure de 15 points à celle de l'année précédente.

Le maître d'apprentissage bénéficie d'une aide de 5 000€ pour l'embauche d'un-e apprenti-e mineur-e ou majeur-e, du 1er janvier au 31 décembre 2026.

CONTACT /RESPONSABLES DE L'ACTION

Christophe Letourneur, directeur
Mathilde LEBOUTEILLER – Frédéric TOUTAIN, responsables de la formation

Tél : 02.31.21.68.48 Mèl : mfr.balleroy@mfr.asso.fr

METHODES MOBILISEES

- Cours en salle de classe
- Travail à cheval sur le plat et à l'obstacle dans des écuries partenaires sous la responsabilité de cavaliers professionnels
- Formation réalisée en apprentissage intégrant 33 semaines en écurie

ÉVALUATION ET QUALIFICATION

Les compétences acquises sont validées par un diplôme de niveau IV : Éducation et Travail des Jeunes Équidés réparties en 4 unités capitalisables évaluées en fin de formation, diplôme n°46321215



- ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
- Les salles de classes et les espaces de vie sont accessibles aux personnes en situation de handicap
- Pour toutes informations concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référente handicap Agnès Laigneau-Lecourt : a.laigneau-lecourt@mfr.asso.fr Tél : 0231216848

PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES :

- Métier de cavalier-ères professionnel-les de chevaux de sport
- Responsable d'écuries
- Installation sur une écurie de compétition ou de propriétaires
- Cavalier indépendant
- Poursuite de formation vers un BPJEPS pour être moniteur ou éducateur